

Madame la Directrice,  
Monsieur le Directeur,

**A Ramonville St Agne**  
Le 13/10/2025

**Objet**  
Recensement demandes  
financement fonds mutualisés  
EP

**Suivi Par**  
DELPECH Aude

**Courrier**  
**N /Réf.AD**  
**Page(s) 1**  
**P.J. 2**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans sa séance du 26 septembre 2025, le Conseil Régional Stratégique et de Gestion de l'ANFH Occitanie a réaffirmé sa volonté de soutenir les départements des personnels hospitaliers en Etudes Promotionnelles.

Pour cette nouvelle campagne de recensement des demandes de financement, les Comités Territoriaux de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon se réuniront respectivement le **4 et 5 décembre 2025** pour instruire les demandes de formation débutant sur le **premier semestre 2026**.

Pour l'attribution des fonds mutualisés, les Comités Territoriaux prioriseront les demandes de financement des établissements dont l'investissement en études promotionnelles est conséquent et dont les frais de remboursement en salaires hors EP restent faibles ou modérés.

Toutes les demandes de formation que vous ne pourriez pas financer sur votre plan peuvent être soumises au Comité Territorial (demandes institutionnelles ; agents susceptibles d'être sans poste à l'issue de leur cursus de formation ; redoublement, modules complémentaires).

Cependant, l'enveloppe du plan de formation doit être mobilisée en priorité avant de solliciter des fonds mutualisés auprès de l'ANFH.

Les demandes de financement des formations IDE parcours réussite (3 mois + 2 ans), sont concernées par ce recensement.

Nous vous invitons à retourner vos demandes de financement au **plus tard le 14 novembre 2025** (*même si les résultats aux concours de vos agents ne sont pas encore connus à cette date*).

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

La Présidente Régionale



Sandrine CAZELLES